

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 janvier 2012

L'an deux mille douze,
le 25 janvier à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames KUHN, LUENGO, PALMIE, TAURAN, Messieurs BARREAU, CHERON, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, REYGADE, ROZES, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS.

Excusés : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, PARCELLIER, Messieurs CALVET, COUDERC, FARROUIL, MAUBERT, NOUGAYREDE, TAFUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur REYGADE.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 octobre 2011

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 octobre 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Opération de distribution gratuite de composteurs

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM met à disposition des administrés des composteurs en déchèterie au prix de 15 € depuis 2004.

Il rappelle aussi la délibération n°13 du 8 juin 2010 qui l'a autorisé à distribuer gratuitement des composteurs dans le cadre d'une expérimentation sur l'ensemble des foyers de la commune de Montastruc en 2010. Il rappelle que cette opération avait pour objectif de trouver une nouvelle solution de déploiement des composteurs afin d'augmenter la pratique du compostage et ainsi diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles. Il rappelle que cette distribution n'a pas été systématique mais adaptée en fonction des pratiques et des besoins des foyers.

Suite à cette expérimentation réalisée l'été 2010, une enquête menée en 2011 a permis de constater que les foyers qui s'étaient engagés continuent le compostage, que les composteurs distribués représentent un retour sur investissement raisonnable et enfin que plus de 90 % des foyers de la commune pratiquent désormais le compostage ou utilisent d'autres moyens de détournement des déchets fermentescibles.

Fort de ces résultats, Monsieur le Président propose de développer cette opération auprès d'autres communes de façon progressive afin de ne pas engager d'investissements lourds et afin de maîtriser la charge de travail de l'animateur. Après réflexion avec le Bureau du SIEEOM, il propose de cibler pour l'année 2012 des communes voisines de la commune de Montastruc qui accueillent notamment de nombreux néo-ruraux : Piquecos et Puycornet.

Le Comité Syndical approuve la proposition de son Président et décide d'étendre la distribution gratuite des composteurs aux communes de Piquecos et de Puycornet tout en maintenant la vente des composteurs à 15 € pour les autres communes du territoire.

3. Construction de la déchèterie-recyclerie

3.1. Avenants au marché de travaux

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°1 du 27 juillet 2011 relative à l'attribution du marché de construction de la déchèterie-recyclerie. Il rappelle aussi que les travaux ont débuté en octobre 2011 et que le gros œuvre est en cours d'achèvement. Il précise aux membres du Comité Syndical que pour le moment l'opération se déroule dans de bonnes conditions.

Monsieur le Président vous propose de passer des avenants avec certaines entreprises en précisant qu'il s'agit de prendre en compte différentes améliorations apportées en cours de réalisation. Le montant des avenants à ce jour s'élève à 13 193,19 € soit 1,71 % du marché initial.

Il donne lecture des avenants à intervenir par Lot :

Lot A1 : Terrassement / Génie Civil	Q	PU	Montant
Agrandissement dalles béton plateforme basse - Plus value béton	36,5	50,00 €	1 825,00 €
<i>Sous total</i>			<i>1 825,00 €</i>
Lot A2 : Voirie / Réseaux divers	Q	PU	Montant
Réduction de la capacité de la microstation	-1	500,00 €	-500,00 €
Réalisation d'un enrochement au niveau du mur pignon ouest - côté déchèterie	10	125,00 €	1 250,00 €
Suppression de la rampe d'accès à la plateforme existante - Moins value enrobé	-80	15,45 €	-1 236,00 €
Suppression de la rampe d'accès à la plateforme existante - Moins value bordures	-19,8	21,00 €	-415,80 €
Agrandissement dalles béton plateforme basse - Moins value enrobé	-36,5	15,45 €	-563,93 €
Canalisation pour point de puisage	30	25,00 €	750,00 €
Point de puisage dans dallage haut	1	65,00 €	65,00 €
Réalisation d'un muret avec robinet presto	1	2 730,00 €	2 730,00 €
Regard avaloir en pied de muret	1	500,00 €	500,00 €
Fourreau 42/45 pour caméra sur plateforme existante	305	3,00 €	915,00 €
Gaine TPC 63 pour éclairage y compris terrassement, évacuation et remblaiement	55	20,00 €	1 100,00 €
Gaine TPC 90 alimentation électrique sur dallage haut	30	5,00 €	150,00 €

Chambre de tirage L1T	5	380,00 €	1 900,00 €
Chambre de tirage L0T	1	190,00 €	190,00 €
Candélabre 8 m	2	1 230,00 €	2 460,00 €
Gaine TPC 63 pour électrification portail	64	4,50 €	288,00 €
Sous total			9 582,28 €
Lot A3 : Serrurerie	Q	PU	Montant
Portail supplémentaire coulissant de 5,5 m (motorisé)	1	6 300,00 €	6 300,00 €
Suppression du poste 2.4 (déplacement portail existant)	-1	1 800,00 €	-1 800,00 €
Augmentation du linéaire de panneau rigide (clôture)	21	38,00 €	798,00 €
Bavette caoutchouc	-6,5	105,00 €	-682,50 €
Réalisation mur de soutènement pour portail coulissant	1	3 357,50 €	3 357,50 €
Sous total			7 973,00 €
Lot B2 : Charpente métallique – Couverture – Zinguerie	Q	PU	Montant
Suppression trappes de désenfumage	-2	1 435,04 €	-2 870,08 €
Sous total			-2 870,08 €
Lot B3 : Menuiseries extérieures	Q	PU	Montant
Suppression volets roulants (forfait)	-1	1 862,71 €	-1 862,71 €
Sous total			-1 862,71 €
Lot B4 : Plâtrerie – Isolation – Menuiseries intérieures	Q	PU	Montant
Suppression puits de jour	-1	1 028,97 €	-1 028,97 €
Sous total			-1 028,97 €
Lot B6 : Plomberie / Sanitaire / Chauffage	Q	PU	Montant
Suppression d'un chauffe-eau	-1	425,33 €	-425,33 €
Sous total			-425,33 €
TOTAL DES PLUS-VALUES ou MOINS-VALUES			13 193,19 €

Le Comité Syndical, approuve les propositions d'avenants présentées ci-dessus et autorise son Président à signer ces avenants pour les lots A1, A2, A3, B2, B3, B4, B6.

3.2. Troisième emprunt pour la réalisation des travaux

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément au plan de financement de la construction de la nouvelle déchèterie, il convient de contracter un dernier emprunt d'un montant de 200 000 €. Il précise qu'il a lancé une consultation.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelles

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,51 % (fixe)
- Amortissement : naturel

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de retenir la Caisse des dépôts et consignations pour réaliser un prêt d'un montant de 200 000 € selon les conditions énoncées par son Président.

4. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un agent de la collectivité est en contrat non-titulaire depuis juillet 2010.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2012. Il précise que la création de ce poste ne modifie pas les effectifs de la collectivité.

Le Comité Syndical approuve la proposition de son Président et décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2012 pour occuper les fonctions d'agent d'accueil déchèteries, chauffeur et éboueur.

5. Service civique

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 a créé le Service Civique Volontaire. L'objectif principal de ce volontariat est pour une personne âgée de 16 à 25 ans d'apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Dans la mesure où les collectivités locales ont la possibilité d'être des structures d'accueil, le SIEEOM du Sud-Quercy peut accueillir un volontaire.

Dans ce cadre Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accueillir un volontaire en Service Civique afin de participer au déploiement rapide et efficace des nouvelles consignes de tri et à la distribution de composteurs en porte-à-porte sur la période printemps-été 2012. Cette personne pourrait mener des actions de communication directes avec les usagers.

Monsieur le Président précise que la durée d'engagement en Service Civique peut aller de 6 mois à 12 mois. Il précise aussi qu'une indemnité de 457,25 € par mois est directement versée au volontaire par l'Etat et l'organisme d'accueil doit lui verser en complément une indemnité d'un montant de 103,90 € (rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 x 7,43 %).

Le Comité Syndical approuve la proposition de son Président et sollicite un agrément auprès de l'Agence du Service Civique, décide d'accueillir un jeune en Service Civique Volontaire au sein de la collectivité pour un engagement de 6 à 12 mois en lui assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne, décide de participer financièrement à cet accueil en versant, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide de 103,90 € (rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 x 7,43 %) qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle de 457,25 € versée par l'Etat, et autorise son Président à rembourser les frais de mission.

6. Information des Décisions du Président

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par Délibération n°3 du 13 mai 2008, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe les délégués que la Décision suivante a été prise depuis le dernier Comité Syndical :

- le 7 novembre 2011 : Monsieur le Président a accepté l'indemnité différée d'un montant de 1 120,00 € de la société d'assurances Groupama d'Oc en complément de l'indemnité immédiate de 6 091,30 € acceptée par Décision du 10 octobre 2011 relative à l'incendie du parc à conteneurs situé à l'Honor de Cos survenu le 3 juillet 2011.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

Questions diverses et informations

✓ Modernisation du centre de tri

Monsieur le Président informe l'assemblée que les membres du Bureau ont visité le centre de tri de la DRIMM entièrement modernisé le mardi 17 janvier. Il présente des photos et des films de cette visite.

✓ Gestion de la recyclerie

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré Madame la Présidente de l'association IDDEES afin d'envisager les conditions d'une collaboration pour gérer la recyclerie. Il précise que compte tenu de la dimension sociale de ce projet, il est prévu début février une visite sur le site de cette association à Caussade en présence des Conseillers Généraux du territoire.

✓ Transfert du pouvoir de police

Conformément à l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010, Monsieur le Président informe l'assemblée que les collectivités membres et le SIEEOM ont convenu de s'opposer au transfert de pouvoir de police spéciale dans le domaine des déchets vers le SIEEOM. En effet, certaines communes s'étant d'ors et déjà exprimées contre le transfert de ce pouvoir de police, il convenait de maintenir une cohérence sur l'ensemble du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,

Michel LAMOLINAIRIE